



Dossier n° PC 95 604 2000013 M02

Date de dépôt : 15/01/2025

Demandeur : **Monsieur JAM JAM Pouya**

Pour : **Modification des toitures, de l'aspect extérieur des constructions, des aménagements extérieurs, des dimensions de la piscine, de la clôture sur rue et création de surface de plancher à destination de bureaux**

Adresse terrain : **21 RUE DE LA GARE
95470 SURVILLIERS**

**OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF**

Monsieur,

Vous avez déposé le 15/01/2025 à la Mairie de SURVILLIERS une demande de permis de construire modificatif.

Par lettre en date du 27/01/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- **CERFA : cadre 4 page 3/14, veuillez renseigner l'intégralité des références des parcelles cadastrales formant le terrain d'assiette du projet ainsi que la superficie totale du terrain.**
- **PCMI14-1 : veuillez fournir le formulaire actualisé pour la partie « habitation » attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme].**
- **PCMI 14-2 : pour les surfaces de plancher à destination de bureaux, veuillez fournir le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme].**

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Survilliers,
Le 5 mai 2025,

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques.

